

**M. Nesbitt:** En répondant à cette question, le Bureau fédéral de la Statistique a supposé que le coût signifiait la mise de fonds totale du cultivateur relativement à la quantité et

le coût de chaque article acheté. Le pourcentage de changement des frais estimatifs pour les articles mentionnés s'établit de la façon suivante:

	Machines agricoles	Pièces de rechange de machines agricoles	Engrais chimiques	Herbicides et parasitocides
	(1952 = 100)			
1956	83.4	103.2	125.6	113.7
1957	76.1	113.2	125.4	119.1
1958	83.7	113.6	137.5	123.2
1959	98.3	130.0	155.9	152.5
1960	96.0	142.3	149.2	162.1
1961	99.1	148.0	174.7	200.8

#### ÉPIDÉMIE DES BOURGEONS DE L'ÉPINETTE

##### Question n° 1016—**M. Fairweather:**

Quelle est la situation actuelle de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette, survenue dans l'est du Canada? Sera-t-il nécessaire de faire appel, en 1963, à des mesures de répression à l'aide de produits chimiques?

**L'hon. M. Flemming:** L'infestation n'est plus manifeste dans le nord du Nouveau-Brunswick et dans la région attenante du Québec. C'est dire qu'aucune mesure de répression n'y sera nécessaire en 1963.

Dans le centre du Nouveau-Brunswick, le nombre des tordeuses se maintient à des niveaux dangereux dans à peu près une douzaine de localités d'une superficie globale de quelque 360,000 acres. C'est la plus faible superficie d'infestation dangereuse depuis 1952, mais il faudra l'arroser en 1963 pour détruire autant que possible la tordeuse. On ne s'attend pas à faire d'autre vaporisation par avion contre la tordeuse dans l'est du Canada.

(Texte)

#### \*ACCROISSEMENT DE FONDS DE RÉSERVE DE LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

##### Question n° 1021—**M. Côté:**

1. Quel est le montant accru au Fonds de réserve de la Société centrale d'hypothèques et de logement, grâce aux primes versées par les emprunteurs?

2. Cette réserve est-elle placée dans des valeurs mobilières?

**M. McCleave:** 1. En date du 31 octobre 1962, l'actif du Fonds d'assurance hypothécaire s'élevait à \$99,647,387.

2. Un montant d'environ 14.5 millions de dollars de cet actif représente des propriétés immobilières acquises par suite du règlement de réclamations. Un montant d'environ

[M. Clunis.]

3.7 millions représente des hypothèques résultant de la vente de propriétés hypothécaires acquises. Le reste est placé dans des obligations du Canada ou garanti par le Canada, suivant ce qui est requis par la Loi nationale sur l'habitation.

(Traduction)

#### PROTECTION DES FORÊTS CONTRE L'INCENDIE

##### Question n° 1023—**M. MacRae:**

Quelle aide a-t-on accordée ou accorde-t-on aux provinces aux termes des ententes forestières fédérales-provinciales en vue de la protection des forêts contre l'incendie?

**L'hon. M. Flemming:** Les ententes ont permis au gouvernement fédéral d'apporter une aide financière aux provinces pour l'achat des biens d'équipement requis pour prévenir, dépister et supprimer les incendies de forêt, y compris le nolissement des avions et des bateaux nécessaires aux fins de protection.

A titre d'exemple de la portée de cette aide, les provinces ont pu acheter, depuis 1957, grâce à l'aide fédérale, 57 tours de surveillance, 1,453 appareils de radio, 867 véhicules automobiles, 24 bulldozers, 47 tracteurs de marécage, 799 pompes à moteur, 4,732 pompes à bras, et plus de trois millions de pieds de tuyau d'arrosage. De plus, cent bâtiments ont été édifiés et, pour le nolissement d'avions et d'hélicoptères, un montant de près de \$3,560,000 a été partagé. Plusieurs petits articles de matériel ont aussi été achetés.

(Texte)

#### TRANSPORT DES VOYAGEURS ENTRE MONTRÉAL ET L'AÉROPORT DE DORVAL

##### Question n° 1027—**M. Marcoux:**

Quelles compagnies sont autorisées à transporter les voyageurs entre l'aéroport de Dorval et la ville de Montréal, et ces compagnies ont-elles été invitées à présenter des soumissions publiques?